



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cumul emploi retraite

Question écrite n° 16989

Texte de la question

M. Francis Falala attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la place des seniors dans la réforme des retraites actuellement en cours d'élaboration. En effet, un système adapté tant sur le plan des horaires que sur celui de la rémunération serait de nature à permettre à des retraités de cumuler leur pension avec un travail. Par exemple, deux retraités travaillant deux jours et demi par semaine, ou six demi-journées de trois heures, pour un revenu et des coûts faibles (en tout état de cause, inférieurs au SMIC), libéreraient, au sein des administrations par exemple, des opérationnels civils et militaires, avec, de surcroît, une compétence solide et une stabilité dans l'emploi. Le principal étant que des retraités travaillant à des horaires adaptés peuvent, sans peser sur les retraites futures, en cotisant un peu, tenir des emplois pour lesquels il sera de plus en plus difficile, demain, de trouver des effectifs. A ce titre, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les dispositions prévues pour faciliter effectivement l'emploi des retraités, dont beaucoup aspirent à conserver une activité mais aussi à améliorer leur niveau de ressources.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16989

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3075